FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur du produit **SHEETROCK® Brand UltraLight Panels**

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS 54000000501

Synonymes Plaques de plâtre, cloison sèche, panneau de plâtre, panneau mural

Utilisation recommandée Pour l'intérieur.

Restrictions conseillées Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.

Renseignements sur le fabricant / l'importateur / le fournisseur / le distributeur

NOM DE LA SOCIETE United States Gypsum Company

Adresse 550 West Adams Street
Chicago, Illinois 60661-3637

Téléphone 1-800-874-4968

Site Web www.usg.com

Numéro de téléphone d'urgence 1-800-507-8899

2. Identification du/des danger(s)

Dangers physiques Non classé.

Risques pour la santé Non classé.

Risques pour l'Environnement Non classé.

Définition des dangers selon l'OSHA Non classé.

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger Aucune.

Mot indicateur Aucun(s)/aucune(s).

Mention de danger Aucun(s)/aucune(s).

Conseil de prudence

Prévention Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Intervention Consulter un médecin en cas de malaise.

Entreposage Conserver comme indiqué dans la section 7.

Élimination Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) Aucuns connus.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4)		13397-24-5	≥ 85
Cellulose		9004-34-6	< 10
Fibres de verre en filaments continus		65997-17-3	< 5

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique sauf si le composant est un gaz.

Le gypse utilisé dans la fabrication de ces panneaux contient de la silice cristalline respirable dans une plage qui va jusqu'à 0,56 % en poids, selon la source, comme il est indiqué par les méthodes d'échantillonnage en vrac. Des tests d'hygiène industrielle en laboratoire à partir d'échantillons personnels et de secteur n'ont mesuré aucune silice cristalline respirable lors de la coupe du produit par « entaillage et cassage », scie rotative ou scie circulaire. Il faut se conformer à de bonnes pratiques de travail qui minimiseront la formation de poussière et l'exposition réelle des employés doit être déterminée par des tests d'hygiène industrielle en milieu de travail.

4. Premiers soins

Inhalation	Les poussières irritent l'appareil respiratoire et peuvent entraîner la toux et des troubles respiratoires. Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
Contact cutané	Contact avec les poussières : Rincer l'aire avec beaucoup d'eau. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.
Contact avec les yeux	Poussière dans les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se produit, obtenir une assistance médicale.
Ingestion	Rincer la bouche. Traiter en fonction des symptômes.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est conscient des substances en cause.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Méthodes d'extinction inappropriées	Sans objet.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	Pas de risque d'incendie.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Matériel/instructions de lutte contre les incendies	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Méthodes particulières d'intervention	Refroidir au jet d'eau les matériels et substances exposés à la chaleur et les mettre en lieu sûr si cela n'entraîne aucun risque.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Voir la section 8 de la fiche signalétique pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	Aucun procédé spécifique de nettoyage. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Mesures de précautions environnementales	Éviter de déverser dans les drains, les égouts et autres systèmes d'eau.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire	Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation de poussières. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains après l'usage. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Lors du déplacement des panneaux avec un chariot élévateur ou autre équipement similaire, il est essentiel que la capacité de charge de l'équipement soit suffisante pour manipuler les charges. Les fourches doivent toujours être suffisamment longues pour s'étendre complètement sur toute la largeur de la charge. L'espace entre les fourches doit être la moitié de la longueur des panneaux ou de la base à manipuler de sorte qu'on retrouve un maximum de quatre pieds de chaque côté des fourches. Suivre des pratiques traditionnelles de construction, comme la gestion de l'eau pour la tenir à l'écart de l'intérieur de la structure et éviter la croissance de moisissures et de champignons. Retirer du chantier de construction tout produit de construction soupçonné d'avoir été exposé à une humidité soutenue et considéré comme propice à la croissance de moisissures. Les plaques de plâtre représentent des charges encombrantes et très lourdes qui posent un risque de blessures graves au dos. Utiliser de bonnes techniques de levage.
Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité	Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Protéger le produit de tout dommage matériel. Protéger des intempéries et empêcher l'exposition à une humidité soutenue. Le document GA-801-07 de la Gypsum Association recommande d'entreposer les panneaux à plat pour éviter d'endommager les coins, de gauchir le panneau et les risques potentiels pour la sécurité posés par un panneau qui tombe. Toutefois, dans d'autres situations, l'entreposage des panneaux à plat peut constituer un danger de trébucher ou excéder la limite de charge du plancher. Si les panneaux sont empilés verticalement, laisser un espace d'au moins 4 po du mur pour réduire le risque que les panneaux tombent et d'au plus 6 po pour éviter qu'un poids excessif pousse latéralement contre le mur.

8. Contrôle de l’exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	PEL limite d'exposition authorisée	5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussière totale.
Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)	PEL limite d'exposition authorisée	5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussière totale.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m3	
Fibres de verre en filaments continus (CAS 65997-17-3)	TWA	1 fibres/cm3	Respirable fibers (length > 5 µm & aspect ratio ≥ 3:1)
		5 mg/m3	Fraction inhalable.
Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)	TWA	10 mg/m3	Fraction inhalable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose (CAS 9004-34-6)	TWA	5 mg/m3	Respirable.
		10 mg/m3	Total
Fibres de verre en filaments continus (CAS 65997-17-3)	TWA	3 fibres/cm3	Respirable fibers (≤ 3.5 µm in diameter & ≥ 10 µm in length)
		5 mg/m3	Fibre, totale
Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)	TWA	5 mg/m3	Respirable.
		10 mg/m3	Total

Valeurs limites biologiques Aucune limite d’exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles techniques appropriés Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de poussières. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'exposition.

Mesures de protection individuelle, comme l’équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Protection de la peau

Protection des mains Il est de bonne pratique industrielle de minimiserle contact avec la peau. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Autre Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.

Protection respiratoire Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter un respirateur à filtre de purification d'air agréé NIOSH/MSHA pour limiter l'exposition. Consulter le fabricant de respirateurs pour déterminer le bon respirateur, ses conditions d'utilisation et ses limites. Porter un respirateur à adduction d'air en pression positive en cas de rejet incontrôlé ou de dépassement des limites d'utilisation du respirateur à filtre de purification d'air. Suivre les directives des programmes de protection respiratoire (OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2) pour toute utilisation d'un équipement respiratoire. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale.

Dangers thermiques Aucun(s)/aucune(s).

Considérations d'hygiène générale Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Papier recouvrant le noyau de gypse.
État physique	Solide.
Forme	Panel.
Couleur	Gris à blanc cassé.
Odeur	Odeur faible à nulle.
Seuil de perception de l'odeur	Sans objet.
pH	6 - 8
Point de fusion/point de congélation	Sans objet.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Sans objet.
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Sans objet.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Sans objet.
Limite d'explosivité – inférieure (%)	Sans objet.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	2.32 (Gypse) (H2O = 1)
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	0.26 g/100 g (H2O)
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Sans objet.
Température d'auto-inflammation	Sans objet.
Température de décomposition	1450 °C (2642 °F)
Viscosité	Sans objet.
Autres informations	
Masse volumique apparente	53 livres/pied³
Dimension de particules	Varies.
COV (% en poids)	0 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Donnée inconnue.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Contact avec des matières incompatibles.
Matières incompatibles	Les agents oxydants forts. Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de calcium, dioxyde de carbone et monoxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Peu probable du fait de la forme du produit.
Inhalation	La transformation mécanique peut générer des poussières. La poussière de gypse produit une action irritante sur les muqueuses des voies respiratoires supérieures et les yeux (1).

Contact cutané Dans les conditions normales de l'utilisation visée, cette substance ne pose pas de risque pour la peau. Il n'a pas été constaté que le gypse était un irritant cutané (2).

Contact avec les yeux La transformation mécanique peut générer des poussières. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire (1).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Faible risque.

Corrosion et/ou irritation de la peau Il n'a pas été constaté que le gypse était un irritant cutané.

Lésion/irritation grave des yeux Le gypse ne cause pas de lésions oculaires ou d'irritations graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation des voies respiratoires Aucune donnée disponible, mais selon les résultats d'une étude sur la sensibilisation cutanée, on ne s'attend pas à ce que le sulfate de calcium soit un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation de la peau Non un sensibilisateur de la peau (2).

Mutagénécité de la cellule germinale Il n'existe aucune indication d'une action mutagène (3,4,5).

Cancérogénicité Il n'existe aucune indication d'une action carcinogène (6).

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Fibres de verre en filaments continus (CAS 65997-17-3)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Rapport NTP sur les produits cancérogènes

Fibres de verre en filaments continus (CAS 65997-17-3)	Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

Toxicité pour la reproduction Il n'existe aucune indication de toxicité pour la reproduction (2).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Non toxique pour les tissus pulmonaires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Non toxique pour les tissus pulmonaires (6).

Risque d'aspiration En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration.

Autres informations Les troubles respiratoires et de la peau existants, tels que la dermatite, l'asthme et les maladies pulmonaires chroniques peuvent potentiellement être aggravés par une exposition.

12. Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

Produit		Espèces	Résultats d'essais
SHEETROCK® Brand UltraLight Panels (CAS Mélange)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	9726.0593 mg/l, 48 heures, évalué

Composants		Espèces	Résultats d'essais
PENTASODIUM DIETHYLENETRIAMINEPENTAACETATE (CAS 140-01-2)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Crapet arlequin (Lepomis macrochirus)	1005 - 1250 mg/l, 96 heures
Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	> 1970 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradabilité Ne s'applique pas au sel de composés inorganiques. Le sulfate calcium se dissout dans l'eau sans subir de dégradation chimique.

Potentiel de bio-accumulation Aucune bioaccumulation n'est attendue.

Mobilité dans le sol Le sulfate de calcium présente un faible potentiel d'adsorption dans le sol. Si de l'eau est appliquée, le gypse se dissout et les ions de calcium et de sulfate sont mobiles et pénètrent le sous-sol (7).

Autres effets nocifs Aucune prévue.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état. Recycler de manière responsable.

Règlements locaux d'élimination Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets dangereux Non réglementé.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

14. Informations relatives au transport

DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Sans objet. Ce produit est un solide, par conséquent son transport en vrac est régi par le code IMSBC.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit n'est pas dangereux selon la définition de l'OSHA 29CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
Risque immédiat - Non
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des défauts génétiques ou autre défaut de reproduction.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Cellulose (CAS 9004-34-6)
Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Cellulose (CAS 9004-34-6)
Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)

États-Unis Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Cellulose (CAS 9004-34-6)
Sulfate de calcium dihydraté (en variante, CAS 10101-41-4) (CAS 13397-24-5)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

Inventaires internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication 27-février-2014

Date de la révision 29-Mars-2017

Version n° 02

Autres informations

En juin 1987, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les fibres de verre à filament continu comme inclassables quant à leur cancérogénicité pour l'homme (Groupe 3). Les données obtenues lors d'études effectuées aussi bien sur des humains que des animaux ont été évaluées par le CIRC comme insuffisantes pour classer les fibres de verre à filament continu comme une substance cancérogène possible, probable ou confirmée.

L'ACGIH a établi une TLV (valeur limite d'exposition ou limite d'exposition recommandée) pour les fibres de verre à filament continu d'une fibre par centimètre cube d'air pour les fibres respirables, et de 5 mg par mètre cube d'air pour la poussière de fibres de verre inhalable. Ces concentrations ont été établies pour empêcher l'irritation mécanique des voies respiratoires supérieures. Le CIRC, le NTP (National Toxicology Program aux États-Unis) et l'OSHA (Occupation Safety and Health Administration aux États-Unis) n'inscrivent pas les fibres de verre à filament continu comme une substance cancérogène.

Au moment où elles sont fabriquées, les fibres de verre à filament continu contenues dans ce produit ne sont pas respirables. Les produits de verre à filament continu qui sont coupés, écrasés ou fortement traités de manière mécanique pendant la fabrication ou l'utilisation peuvent contenir une très petite quantité de particules respirables, dont certaines peuvent être des éclats de verre.

Classements NFPA
Santé: 1
Inflammabilité: 0
Danger physique: 0
Échelle de danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

Classement des dangers selon

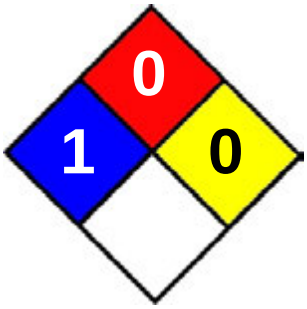

Liste des abréviations NFPA : National Fire Protection Association.

Références

1. US National Library of Medicine (NLM) (1998). Hazardous Substances Data Bank (HSDB).
2. Tested by LG Life Science/Toxicology Center, Korea (2002). National Institute of Environmental Research (NIER).
3. Dopp E et al. (1995). Environ. Health Perspect. 103(3), 268-271.
4. Cremer H.H. et al. (1988). Wiss. Umwelt. 4, 202-205.
5. Fujita H et al. (1988). Kenkya Nenpo-Tokyo-Toritsu Eisei Kenkynsho. 39, 343-350.
6. Clouter et al. (1998). Inhal. Toxicol. 10, 3-14.
7. Shainberg et al. (1989). Advanced Soil Sci. 9, 1-111.

Avis de non-responsabilité Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.